

DÉPARTEMENT DE L'ARIÈGE

COMMUNE D'AX-LES-THERMES

## SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

### DU 19 NOVEMBRE 2025

Le conseil municipal, légalement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni salle du conseil municipal sur convocation du 13 novembre 2025, sous la présidence de son maire, Monsieur Dominique FOURCADE.

**PRÉSENTS :** Mmes Valérie ADEMA, Isabelle GUERY, Sylvie MARTIN, Marie-Agnès ROSSIGNOL.

MM. Laurent BERNARD, Jean-Louis FUGAIRON, Marc LOISON, Alain MAYODON, Alain PIBOULEAU (arrivé à 18 H 02), René ROQUES.

**ABSENTS :** Mmes Sandrine BRINGAY, Géraldine GAU, Hélène ROUZAUD et Sonia TRINCARD.

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Madame Valérie ADEMA.

#### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS N° 2025 11 04

<b>Nombre de conseillers en exercice</b>	<b>15</b>
Présents	<b>11</b>
Procurations	<b>0</b>
Votants	<b>11</b>

**OBJET : COMMUNE / AGENCIE NATIONALE DE TRAITEMENT AUTOMATISÉ DES INFRACTIONS (ANTAI) – MISE À JOUR DE LA CONVENTION POUR L'UTILISATION DU PROCÈS-VERBAL ÉLECTRONIQUE ET L'ÉDITION DES PROCÈS-VERBAUX.**

Monsieur le maire rappelle au conseil municipal que la commune a signé une convention avec l'ANTAI depuis 2012 pour l'utilisation du procès-verbal électronique et l'édition des procès-verbaux.

Il précise que suite au changement d'informatique, le prestataire n'a pas été en mesure de récupérer les connexions VPN établies avec CISCO (lignes sécurisées). Il convient donc d'établir une nouvelle convention avec l'ANTAI pour solliciter un accès sécurisé au CISCO de l'ANTAI.

Il demande au conseil municipal de l'autoriser à signer la convention correspondante.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal :**

**Décide**

**Article 1 : D'autoriser Monsieur le maire à signer la convention correspondante et tous documents afférents.**

La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de TOULOUSE, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification, à l'adresse suivante : 68 rue Raymond IV, 31068 TOULOUSE cedex 7 ; ou de manière dématérialisée par le biais de l'application informatique « Télerecours citoyens » accessible depuis le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

**Fait et délibéré les jours, mois et an que susdit  
Pour copie conforme – au registre sont les signatures  
Ax-les-Thermes, le 20 novembre 2025**

**Le maire  
Dominique FOURCADE**



**La secrétaire de séance  
Valérie ADEMA**

